

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D73_2021

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 16.06.2021

Compte rendu affiché le 2 juillet 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Claire AZEMA

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Michel ROULLIAT par Anne MOREL ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Philippe JUSTE par Éric BELLOT ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Attribution de subventions aux groupes scolaires

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2021,
- Considérant la nécessité de soutenir les actions éducatives des écoles de Neuville-sur-Saône,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des crédits spécifiques aux écoles dont les dépenses seront inscrites sur l'article 6574 comme suit :

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony	384 €	400 €	1 152 €
Maternelle Lucie Guimet	618 €	400 €	1 236 €
Maternelle Jacques Prévert	624 €	400 €	1 248 €
Élémentaire Bony	438 €	400 €	2 343 €
Élémentaire Lucie Guimet	852 €	600 €	2 830 €
Élémentaire Tatière	978 €	600 €	3 145 €
TOTAL	3 894€	2 800€	11 954€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 juin 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/06/2021
- Publication ou affichage le 29/06/2021

Eric BELLOT, Maire.

